Page: 1/10 Année : 2024

Evaluation Warning: The document was created with Spire.Doc for Python.



## RAPPORT DE VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE

Mission:

VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE D'UN APPAREILS DE LEVAGE AUTRES QUE LES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES ACCOMPAGNES

Référence

Réglementaire ARTICLE 32 DE L'ARRETE DU 9 SEPTEMBRE 1953.

:

Équipement : ER

## **ÉTABLISSEMENT**

SEMNSE ZONE INDUS TY 2 3000 – TANGER MAROC

Identification constructeur	GOOGLE
Marque	Sans Objet
Туре	Préalable à la mise en service à la suite d'un démontage et remontage
N° de série	D5F
Lieu de vérification	Atelier de IT
Date(s) de(s) vérification(s)	07/03/2025

Vérificateur(s) agréé	ETTARIQUI Jamal
Accompagnés de	Ihsane RAMI
Date d'émission du rapport	02/03/2025
Le présent rapport comporte	9 Pages.

Configuration de l'application d'authentification
<ul> <li>Installez une application d'authentification sur votre appareil mobile</li> </ul>
Les plus populaires incluent Authy, Google Authenticator ou Microsoft Authenticator.
Recherchez un bouton "Ajouter un compte"
Lorsque cela vous est demandé, scannez le code-barres ci-dessous
Si vous etes sur un mobile, copiez la clée ci-dessous
Vous ne pouvez pas le scanner ?
<u>l-g</u> 123456
Échec de la vérification, vecullez revérifier le code à 6 chilfres
Adiret
Annuler

Vous avez fait appel à nos services et nous vous en remercions. Pour tout complément d'information, votre interlocuteur GTHCONSULT est à votre disposition.

Inspecteur Agréé	Administration GTHCONSULT

N.B : Seul le rapport original version papier cacheté est signé par l'inspecteur technique et la direction de GTHCONSULT fait foi. Ce contrôle se fait dans le cadre du contrôle réglementaire des appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charges accompagnes





## **SOMMAIRE**

Page : **2/10** Année : **2024** 

	1.	TEXTES DE REFERENCE	3
	<b>2.</b> a.	DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT POUR LA VERIFICATION  Dispositions générales	3
	b.	Informations ou documents à mettre à disposition par le chef d'établissement	3
	3.	CONDITIONS DE VERIFICATION	3
	4.	CONTENU DE LA VERIFICATION AVANT MISE OU REMISE EN SERVICE	3
	5.	LIMITES DE LA VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE	4
	6.	DOCUMENT MATERIALISANT LA VERIFICATION	4
	<b>7.</b> 7.		4
	8.	CONSTITUTION DU RAPPORT	
	A.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
	B.	DESCRIPTION DE L'APPAREIL VERIFIE	
Eval		EXAMENS ET ESSAIS DE L'APPAREIL ION WARNING: The document was created with Spire. Doc for Pyth	
		LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS	
	D1.	Observations complémentaires	
	E.	CONCLUSION	. 9



#### 1. TEXTES DE REFERENCE

La vérification se fera selon le référentiel suivant :

- Arrêté Viziriel du 9 septembre 1953 déterminant les règles particulières de sécurité relatives aux appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge modifié par l'Arrêté du 28 septembre 1955— Article 32,
- Arrêté du 3 Novembre 1953 fixant les conditions de vérification des appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge,
- Arrêté du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle n° 93-08 du 6 Journada I 1429 (12 mai 2008) fixant les mesures d'application générales et particulières relatives aux principes énoncés par les articles de 281 à 291 du code du travail,
- Arrêté du ministre de travail et de l'insertion professionnelle n° 1281-18 du 26 Journada II 1439 (15 Mars 2018) déterminant les appareils ou les machines et les catégories d'appareils ou de machines pour lesquels l'employeur procède ou fait procéder à des vérifications générales périodiques et fixant la périodicité des vérifications, leur nature et leur contenu.

#### 2. DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT POUR LA VERIFICATION

#### a. Dispositions générales

Le chef d'établissement doit assurer :

- · L'identification des équipements,
- La disponibilité de l'équipement, qui doit être effective pendant toute la durée de sa vérification,
- La présence du personnel pour accompagner le vérificateur pendant toute la durée de l'intervention pour la direction des manœuvres, les démontages ou les réglages éventuellement nécessaires à la vérification,
- La communication des prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

Et, pour la vérification des appareils ou accessoires de levage :

 La présence du personnel nécessaire à la conduite des appareils, désigné et dûment autorisé par le chef d'établissement,

## Evaluation vise à disposition de dovens d'accès appropriés ainsi que thure prine. D'oci for appréh àn.

 La fourniture des charges d'essais y compris les surcharges nécessaires aux épreuves dont il doit être capable de justifier les valeurs ainsi que les moyens nécessaires à leur manutention, qui doivent être appropriés et en bon état.

Les manœuvres pouvant être réalisées par le vérificateur sont limitées à des essais d'organes particuliers ne nécessitant pas de respecter les conditions de l'article 35 de l'Arrêté du 9 Septembre 1953

En l'absence de conducteur ou de moyens d'accès, la vérification des appareils de levage est limitée à l'examen de l'état de conservation des organes et mécanismes accessibles de plain-pied, équipement à l'arrêt. Les limites de la vérification induites par ces conditions sont précisées dans le rapport.

#### b. Informations ou documents à mettre à disposition par le chef d'établissement

- Information sur la nature des modifications apportées,
- · Notice d'instructions du constructeur,
- Consignes particulières d'utilisation établies par le chef d'établissement.
- Rapport de vérifications avant mise ou remise en service et périodique précédentes
- En l'absence de certains renseignements, les estimations faites pour permettre la réalisation de la mission sont mentionnées dans le rapport et il appartient au chef d'établissement d'en vérifier la validité.

#### 3. CONDITIONS DE VERIFICATION

Les vérifications sont effectuées dans la (ou les) configuration(s) présentée(s) le jour de la vérification. Les examens et essais effectués sont ceux réalisables le jour de la vérification :

- Sans démontage autres que ceux mentionnés par les arrêtés précités,
- Sans intervention nécessitant de la part du vérificateur, la modification des circuits de commande ou de puissance, le déréglage des protections ou des dispositifs de protection,
- En utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés appropriés et en bon état. Selon leur nature, les vérifications comportent tout ou partie des examens ou essais ci-dessous.

#### 4. CONTENU DE LA VERIFICATION AVANT MISE OU REMISE EN SERVICE

Vérification avant mise en service

Page : **4/10** Année : **2024** 



- Essai de déclenchement des dispositifs de sécurité.
- · Examen de montage et d'installation,
- Épreuves statiques et dynamiques,
- Essais de fonctionnement.

Vérification avant remise en service

- Examen de montage et d'installation le cas échéant,
- Examen de l'état de conservation,
- · Essais de fonctionnement,
- Épreuves statiques et dynamiques, à réaliser selon les circonstances à l'origine de la vérification.

#### 5. LIMITES DE LA VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE

Sont exclus de la vérification générale périodique :

- L'examen d'adéquation
- La vérification de la conformité de l'équipement notamment aux règles techniques relatives à la conception, aux prescriptions techniques ou aux mesures d'organisation relatives à l'utilisation.
- La vérification de la mise en œuvre des dispositions relatives aux risques couverts par d'autres réglementations, notamment celles relatives aux installations électriques, aux appareils à pression, à la protection contre les risques d'incendie et d'explosion, à la circulation des véhicules sur les voies publiques ou privées.
- L'examen du contenu du carnet de maintenance

Ces prestations peuvent être réalisées dans le cadre de missions d'inspection ou d'assistance techniques particulières.

**Nota :** La vérification des caractéristiques mécaniques du sol, des supports, massifs, ancrages, fixations ainsi que des éléments constitutifs des assemblages et, le cas échéant, de leur couple de serrage est exclue de la mission.

#### 6. DOCUMENT MATERIALISANT LA VERIFICATION

La vérification fait l'objet d'un rapport remis au chef d'établissement. Ce rapport doit être annexé au registre

## Evaluation Warticle 3g. of The documente was created with Spire. Doc for Python.

#### 7. AVIS FORMULES PAR L'INSPECTEUR

L'analyse du rapport mentionne l'appréciation du vérificateur quant à la satisfaction de l'exigence réglementaire pour l'appareil concerné, sous la forme suivante :

- Bon Etat Apparent (BE) ou Satisfaisant (SA),
- Fonctionnement correct (FC),
- Sans objet (SO) ou non équipé (NE),
- Observation (O), avec renvoi à l'observation détaillée,
- Non renseigné ou non communiqué (NR),
- Non Vérifiable (NV) dans le cas d'appareil en panne, d'éléments inaccessibles, par défaut d'accompagnement ou accompagnant non autorisé à la conduite.

Les avis sont formulés dans un tableau de 4 colonnes selon le bandeau suivant :

Indice	Points examinés	Examen de l'état de conservation Essais de fonctionnement	Avis
T	₩	▼	₩

Ce bandeau est rappelé en en-tête de page.

#### 7.1 Récapitulatif des observations

La récapitulation de toutes les observations figure dans le rapport au §D.

Les pages de ce chapitre comportent une colonne "suite donnée", destinée à faciliter l'exploitation du rapport.

#### 8. CONSTITUTION DU RAPPORT

Les rapports contenus dans ce document comprennent les chapitres suivants :

- A RENSEIGNEMENTS GENERAUX
- B DESCRIPTION DE l'APPAREIL VERIFIE
- C EXAMEN ET ESSAIS DE L'APPAREIL
- D LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS
- E CONCLUSION

Page : **5/10** Année : **2024** 



## RAPPORT DE VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE

**ER** 

### A. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

	Constructeur	GOOGLE
	Туре	AA
	Année de mise en service	AA
	Numéro(s) de série (plaque constructeur)	D5F
	Numéro(s) interne(s)	A3
	Localisation de(s) l'appareil (s) lors de la visite :	Atelier de IT
	Type d'appareil	Poutres roulantes (non motorisée)
	Mise en service	Rapport de vérification avant mise ou remise en service : <b>Présenté</b>
		Epreuves :
		Absence de renseignement
	Date de la dernière vérification périodique	Absence de renseignement
Evolu	Essais en charge	Absence de charge pour réaliser les essais tsanssigneated with Spire.Doc for Python.
12 v aiu	remarque(s) éventuelle(s) concernant l'appareil examiné	isansobjetated with Spire. Due for Tython.

La vérification des caractéristiques mécaniques du sol, des supports, massifs, ancrages, fixations ainsi que des éléments constitutifs des assemblages et, le cas échéant, de leur couple de serrage est exclue de la mission.





### B. <u>DESCRIPTION DE L'APPAREIL VERIFIE</u>

	B-1	MARQUAGE	Sans Objet
	B-2	CARACTERISTIQUES	Charge maximale utile (kg) : 2
		DIMENSIONNELLES ET DE CHARGE	Distance du centre de gravité en mm : 23
		ET DE CHARGE	Charge maximale utile (kg) à hauteur de levée maximale : 4
			Hauteur de levée maximale (m) : <b>4</b>
			Pour chariots sans marquage (ni CE ni Epsilon)
			Charge maximale mat incliné et à la hauteur maximale (m) : <b>34</b>
	B-3	MECANISMES	levage : Nombre de vérins : 33
	B-4	SOURCE D'ENERGIE	ElectriqueDiesel
	B-5	TRANSLATION	Motorisée
	B-6	DISPOSITIFS D'ELEVATION	Mat:
			Duplex
Evalu		n Warning: The	document was created with Spire.Doc for Python.  Fourches:
	B-7	PREHENSION	Nombre de bras : 33
	B-8	EQUIPEMENTS INTERCHANGEABLES	Sansundefined  Si présence : Identification de l'équipement concerné : 333

GTH-MAQ-LEV1-VGP-FAMILLE 1 6/10

Page : **7/10** Année : **2024** 



### C. EXAMENS ET ESSAIS DE L'APPAREIL

Les vérifications ont été conduites sans démontages ni nettoyage.

	EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION ESSAIS DE FONCTIONNEMENT	AVIS
C1	ACCES INSTALLES A DEMEURE	
	- Accès a la cabine et au poste de conduite	BE,FC
	- Autres accès pour entretien et vérification	FC
C2	CHASSIS	
	- Ossature, contrepoids (fixation)	BE
	- Organes de roulement (pneumatiques, bandages, galets)	SO
	- Stabilisateurs	BE
	- Blocage de suspension	BE
<b>C3</b>	CHARPENTE SUPPORT DE CHARGE	
	- Mâts, guidage, galets, butées	BE,FC
	- Tablier, butées	FC
	- Assemblages, liaisons, articulations	SO
G4ti	or PARTA High FIGHT document was created with Spir	e.Doc for Pyth
uuu	- Dispositif de séparation générale	BE,FC
	Bispositif de Separation generale	,. •
	- Equipements, canalisations	FC FC

- Dispositifs de préhension (pince ...)

Page : **8/10** Année : **2024** 



BE,FC

	EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION ESSAIS DE FONCTIONNEMENT	AVI
C6	POSTE DE CONDUITE - CABINE	
C-7	ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE	
	- Mise en marche- Arrêt normal - Sélecteur	FC
	- Identification des organes de service	BE,FC
	- Retour automatique au point neutre	so
	- Timon	FC
	- Autres arrêts accessibles (urgence)	BE
	- Avertisseur sonore, lumineux	FC
	- Indicateurs	FC
		. •
	- Interdiction d'emploi (clé, appareils mobiles)	BE,FC
uatio	- Interdiction d'emploi (clé, appareils mobiles)  On Warning: The document was created with Spire.  EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION  ESSAIS DE FONCTIONNEMENT	BE,FC
uatio	on Warning: The document was created with Spire.  EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION	BE,FC  Doc for Pyth
	on Warning: The document was created with Spire.  EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION ESSAIS DE FONCTIONNEMENT	BE,FC  Doc for Pyth
	On Warning: The document was created with Spire.  EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION ESSAIS DE FONCTIONNEMENT  ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE	Doc for Pyth
	ON Warning: The document was created with Spire.  EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION ESSAIS DE FONCTIONNEMENT  ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE - Suspentes	Doc for Pyth AVI
	ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE  - Suspentes - Attaches	BE,FC  Doc for Pyth  AVI  BE  FC

Page : **9/10** Année : **2024** 



C-9	SUSPENTES TAMBOURS POULIES DISPOSITIFS DE PREHENSION	
	- Groupes moto-réducteurs, vérins	BE,FC
	- Vérins, canalisations	BE
	- Organes de transmission, accouplements	FC
	- Freins des mouvements concourant au levage	SO
	- Limitation de la vitesse (absence d'emballement)	FC
	- Freins sur mouvements autres que levage (rétractation mât, translateur, etc))	O1,O2
	- Freins du mouvement de translation	BE,FC
	- Freins d'immobilisation en translation (hors srvice)	SO
	- Protection des organes mobiles de transmission	BE,FC

C-10	MECANISMES	
	- Limiteurs de course haute ou mise en butée	FC
	- Autres limiteurs de course/hors course	BE,FC
	- Limiteur de charge (limiteur de pression) ou dispositif s'opposant a la surcharge	SO
	- Contrôle de présence du conducteur (siège, pédale,)	BE
	- Sécurité de timon	SO
	- Autre dispositif de sécurité	BE,FC

C-10	DISPOSITIFS DE SECURITE	

Evaluation Warning: The document was created with Spire.Doc for Python.

GTH-MAQ-LEV1-VGP-FAMILLE 1

N° d'affaire	:
XXXXXXXXX	XXXXX

N° Rapport : xxxxxxxxxxx

Page : **10/10** Année : **2024** 



#### D. <u>LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS</u>

Les vérifications de l'appareil réalisées dans les limites de la présente mission ont fait apparaître l'(es) observation(s) ou anomalie(s) suivante(s) à laquelle (auxquelles) il convient de remédier:

OBS. N°	OBSERVATIONS NE PERMETTANT PAS L'UTILISATION DE L'APPAREIL	SUITE DONNÉE
02	343434	

OBS.	OBSERVATIONS NE S'OPPOSANT PAS A L'UTILISATION DE L'APPAREIL	SUITE DONNÉE
00	33333	
01	3333	

#### D1. Observations complémentaires

L'absence de charges n'ayant pas permis la réalisation des essais de fonctionnement, il y aura lieu de réaliser les essais correspondants avant utilisation de l'appareil.

#### A. CONCLUSION

# Evaluation de l'étatre conservation et les essais de fonctionnement géalisés. Doc les limites de la lance présente mission n'ont pas fait apparaître d'observation ni d'anomalie.

La vérification de l'état de conservation et les essais de fonctionnement réalisés dans les limites de la présente mission font apparaître des observations ne s'opposant pas a l'utilisation de l'appareil auxquelles il convient de remédier.